Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 085-258502962-20250325-D036_COS250325-DE

D036-COS250325

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU; Jean-Pierre CHAPALAIN, Mauricette MAUREL, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD, Adeline AUBERGER, Christian GUENION, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Arnaud PRAILE, Anne BOISTEAU-PAYEN, Damien GRASSET, Christophe HOGARD

Excusés représentés :
Pascal MORINEAU représenté par Dominique PASQUIER
Pascal PAQUEREAU représentée par Francis BEAUFOUR

Excusés ayant donné pouvoir :
Miguel CHARRIER ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU
Jean-Marie GRIMAUD ayant donné pouvoir à Christophe HOGARD

Excusés :
Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de Callac, David BELY, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Isabelle CADOU, Loïc CHUSSEAU, Alain ROCHEREAU, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Stéphane GUILLON, Lionel GAZEAU, Jean-François FRUCHET, Jérôme CARVALHO, Anthony BONNET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Jean-Louis LAUNAY

Date de convocation : 18 mars 2025
Membres en exercice : 62
Présents : 37
Votants : 41

Adhésion de Trivalis au Groupement d'Intérêt Public Géo Vendée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération D169-COS17122024 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,
Vu la délibération D035-COS25032025 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Vu le projet définitif de convention constitutive du GIP Géo Vendée annexé,

Considérant que l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

Considérant que par délibération du bureau n°D043-BUR030221 en date du 3 février 2021, le syndicat départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés, Trivalis, adhère à l'Association Géo Vendée.

Considérant que la maitrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :
- le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- en continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

Considérant que la gestion de ces référentiels a mis en évidence :
- un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Considérant que ces éléments poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée et que cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 085-258502962-20250325-D036_COS250325-DE

Considérant que l'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025.

Considérant qu'il est proposé que la gouvernance du GIP se structure notamment autour du Département de la Vendée, de Vendée Numérique et des trois syndicats départementaux (SYDEV, Vendée Eau et Trivalis).

Quelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?
- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec la structure membre du GIP (formations, ateliers cartographiques, portail géographique…) ;
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Sur proposition de Monsieur le Président, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP ci-jointe, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- donner pouvoir à Monsieur Yoann GRALL, représentant de Trivalis au sein de l'Association Géo Vendée, aux fins de représenter Trivalis lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,

- approuver la convention constitutive du GIP ci-jointe sous condition suspensive de la délivrance de l'arrêté préfectoral,

- donner pouvoir à Monsieur Damien GRASSET, Président de Trivalis, aux fins de signer la convention constitutive du GIP.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical décide :

- de donner pouvoir à Monsieur Yoann GRALL, représentant de Trivalis au sein de l'Association Géo Vendée, aux fins de représenter Trivalis lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,

- d'approuver la convention constitutive du GIP ci-jointe sous condition suspensive de la délivrance de l'arrêté préfectoral,

- de donner pouvoir à Monsieur Damien GRASSET, Président de Trivalis, aux fins de signer la convention constitutive du GIP.

Considérant qu'il convient également de procéder à la désignation de deux (2) membres titulaires et de deux (2) membres suppléants en tant que représentants de Trivalis, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'ils sont désignés au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe le comité syndical des candidatures suivantes :
Titulaires :
Est candidat : Monsieur Damien GRASSET, Président
Est candidat : Monsieur Yoann GRALL, Vice-président

Suppléants :
Est candidat : Madame Adeline AUBERGER, déléguée titulaire
Est candidat : Monsieur Stéphane BOUILLAUD, Vice-président

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture des nominations en tant que représentants de Trivalis, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée et, s'ils sont désignés au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP. :

Titulaires :
Monsieur Damien GRASSET, Président
Monsieur Yoann GRALL, Vice-président

Suppléants :
Est candidat : Madame Adeline AUBERGER, déléguée titulaire
Est candidat : Monsieur Stéphane BOUILLAUD, Vice-président

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 085-258502962-20250325-D036_COS250325-DE

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).